DÉCHÈTERIES DU PAYS VOIRONNAIS



MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFS 2025

L'accès et les dépôts sur site sont réglementés. Le dépôt des déchets est gratuit pour les particuliers habitant le Pays Voironnais, payant pour les professionnels.

Le tri des déchets est OBLIGATOIRE. **En cas de doute**, adressez-vous à un agent de la déchèterie.

Les catégories d'utilisateurs concernées par cette facturation sont les professionnels, les établissements publics, les associations, les personnes rémunérées par chèques emplois services et les auto-entrepreneurs.

> TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

		Conditions de tarification	
		Passages gratuits accordés par année civile	Taux de tarification
	ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE (ARUP)	illimité sauf pour les souches	Souches : 100 %
	PROFESSIONNEL	10*	100%
RESIDANT OU SIEGE / ETABLISSEMENT	SCI	10*	100%
AU SEIN DU PAYS VOIRONNAIS	MAIRIE	0	50%
	ASSOCIATION LOI 1901 (autre que ARUP)	0	50%
	SERVICE PAYS VOIRONNAIS	0	50%
	ETABLISSEMENT PUBLIC (autre que mairie)	0	100%
	PARTICULIER	0	Forfait de 10 passages
	PARTICULIER PROPRIETAIRE DE BIENS SUR LE PAYS VOIRONNAIS	illimité	
RESIDANT OU SIEGE / ETABLISSEMENT HORS PAYS VOIRONNAIS	PROFESSIONNEL	0	100%
	SCI DISPOSANT DE BIENS SUR LE PAYS VOIRONNAIS	0	100%
	ASSOCIATION	0	100%
	ETABLISSEMENT PUBLIC (autre que mairie)	0	100%
RESIDANT PAYS VOIRONNAIS ET DIRIGEANT ETABLISSEMENT HORS PAYS VOIRONNAIS	PARTICULIER (avec véhicule professionnel hors territoire)	10*	100%

- > *Pour les dépôts de déchets personnels effectués à l'aide du véhicule de la société, le professionnel résidant sur l'une des 31 communes du Pays Voironnais bénéficiera de 10 passages gratuits au titre de l'année civile pour l'ensemble de ses véhicules, au prorata des mois restant à couvrir lors de son inscription. Ce sont les premiers passages de l'année civile qui seront ainsi considérés comme « personnels » et donc non facturés.
- > Gratuité de dépôt pour les associations reconnue d'utilité publique (sauf pour le dépôt de souches).
- > Réduction de 50% du tarif H.T. pour les services du Pays Voironnais, les services municipaux, les associations autres que ARUP.

Cette tarification prend en compte deux catégories de véhicules :

- 1. Les véhicules dont le coffre a une contenance jusqu'à 5 m³ (Clio, Kangoo, 307, Espace, Berlingo...) dits « véhicules légers ou fourgonnettes ».
- 2. Les véhicules dont le coffre a une contenance supérieure à 5 m³ (Expert, Trafic, Master, Boxer...) dits « **fourgons, bennes ou tracteurs agricoles** ».

Tarifs au passage (taux de TVA en vigueur 5,5%)

Produits apportés en	Catégorie 1			gorie 2
déchèterie	VL / VU			RGON
Tous types de déchets (Hors dépôts spécifiques détaillés ci-après)	36,50 €HT	38,51 €TTC	45,80 €HT	48,32 €TTC

Dépôts spécifiques

	Montant			
Dépôts spécifiques	Н.Т.	Taux TVA (en vigueur)	ттс	
Souches de bois (*) – la tonne	120 €HT	5,5%	126,60 €TTC	

^{*} Les dépôts se font uniquement sur la déchèterie de La Buisse et suivant les jours d'ouverture du Site écologique à savoir du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h avec pesée obligatoire.

> TARIFICATION POUR LES PARTICULIERS HORS PAYS VOIRONNAIS

Accès gratuit possible pour les aidants ou personnes souhaitant vider le logement d'un proche. Renseignements auprès de l'accueil du centre technique du Pays Voironnais à Coublevie (ZA du ROULET) ou au 0 800 508 892 (numéro vert).

> TARIFICATION POUR LES PARTICULIERS DU PAYS VOIRONNAIS

L'accès est gratuit.

Inscription des véhicules obligatoire pour accèder au site

Dernier accès au site 5 minutes avant l'heure de fermeture en vigueur

Tout déchargement doit être terminé avant l'heure de fermeture

Horaires d'ouverture	Les déchèteries sont fermées les jours fériés.
----------------------	--

XXX	HORAIRES D'HIVER DE FIN OCTOBRE À FIN MARS					N MARS
郊外	LUNDI	MARDI	MER.	JEUDI	VEND.	SAM.
La Buisse		9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h				
Coublevie		13 h 30 à 17 h				
Moirans Tullins Le Pin St-Nicolas de Macherin	13 h 30 à 17 h	Fermé	13 h 30 à 17 h	Fermé	13 h 30 à 17 h	9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h
Rives Montferrat	Fermé	13 h 30 à 17 h	Fermé	13 h 30 à 17 h	13 h 30 à 17 h	

-	HORAIRES D'ÉTÉ DE FIN MARS À FIN OCT				OBRE	
1	LUNDI	MARDI	MER.	JEUDI	VEND.	SAM.
La Buisse	81	8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30				
Coublevie		13 h 30 à 18 h 30				
Moirans Tullins Le Pin St-Nicolas de Macherin	13 h 30 à 18 h 30	Fermé	13 h 30 à 18 h 30	Fermé	13 h 30 à 18 h 30	8h30 à 12h et 13h à 18h
Rives Montferrat	Fermé	13 h 30 à 18 h 30	Fermé	13 h 30 à 18 h 30	13 h 30 à 18 h 30	

Les déchèteries adoptent les heures d'été ou d'hiver en fonction des changements d'heures nationaux.

+ D'INFOS

Renseignements et règlement intérieur: 0 800 508 892





